

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-730 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection aux infrastructures municipales

Le règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à des travaux d'entretien et de réfection à ses structures et infrastructures publiques et relevant de la responsabilité du Service des travaux publics dont notamment la réalisation de travaux et de mise à niveau des infrastructures des pistes cyclables et des équipements des sites de neiges usées, de remplacement de ponceaux ainsi que de la mise à jour de la signalisation routière, conformément au Programme triennal d'immobilisations adopté pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 2 février 2024 ainsi que celle de la ministre des Affaires municipales le 22 mars 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 mars 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe